

## SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

Département : Haute-Vienne

le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 18 H 00

en session ordinaire à : Chateauponsac, Salle culturelle

Date de la réunion : 10 février 2026

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2026

Président de la séance : M. FIOUX Alain

Étaient présents : Gorin Claudine, Mauduit Jean-Luc, Larant Myriam, Nivard Lionel, Reynaut Gilles, Fioux Alain, Paturaud Fabrice, Dauny Jean-Charles, Jouanny Alain, Roch Jean-Marie, Michelet Francis, Jouannetaud Gisèle, Horry Jean-Marie, Martinie Denis, Riffaud Gérard, Baraud Pascal, Tonial Brigitte, Du Puytison Claire, Martin Pierre

Donnaient pouvoir :

Étaient excusés : Saillard Madeleine, Poulet Jean-Paul, Maury Damien.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Mme DU PUYTISON Claire est secrétaire de séance

**Objet : Compensation par rapport à des travaux sur un moulin**

Le président rappelle que cette compensation concerne une réhausse que le propriétaire du moulin du Verger veut effectuer prochainement. En conséquence de cela la DDT a rédigé un arrêté stipulant que si le propriétaire veut réaliser les travaux, il devra verser une compensation à hauteur de 10 000 euros. Cette compensation sera destinée à financer l'effacement du moulin des pères.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **à l'unanimité** :

- autorise le syndicat à percevoir cette compensation et émettre le titre nécessaire,
- donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

A Chateauponsac, le 10 février 2026

Le Président

